Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260929-DP_26026-CC

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Décision de Monsieur le Maire

ACHAT DE FOURNITURES SANITAIRES ET PLOMBERIE POUR LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2185-1 ,
Vu la délibération du 29/04/2026 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,
Vu l'arrêté du 22/09/2026 fixant les délégations de fonction aux adjoints,
Vu l'arrêté du 22/09/2026 portant désignation de Monsieur Jean-Baptiste LE HEN comme représentant du maire en qualité de pouvoir adjudicateur et pour présider la Commission d'Appel d'Offres,
Vu les crédits inscrits au budget,
Vu la procédure d'appel d'offres ouvert telle que définie aux articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique lancée par la Ville de Clermont-Ferrand en date du 26/05/2026,
Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres en date du 28/09/2026 ;

Décide :

ARTICLE 1 :
- de signer les accords-cadres de fournitures relatifs à l'achat de fournitures sanitaires et plomberie pour la construction, l'exploitation et la maintenance des bâtiments communaux suivants :

Lot n°1 – Fourniture de matériels de chauffage, ventilation et climatisation :
Accord-cadre n°26-26026-01 avec la société DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE (63100 CLERMONT-FERRAND) pour un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 120 000 € HT pour la période initiale du marché.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 17/10/2026.

Il pourra faire l'objet de 3 reconductions d'une durée de 12 mois chacune.

Lot n°2 – Fourniture de matériels de plomberie sanitaires :
Accord-cadre n°26-26026-02 avec la société TEREVA (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 120 000 € HT pour la période initiale du marché.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 17/10/2026.

Il pourra faire l'objet de 3 reconductions d'une durée de 12 mois chacune.

Lot n°3 – Fourniture de matériels PVC et PE :
Accord-cadre n°26-26026-03 avec la société PUM (51100 REIMS) pour un montant minimum de 1 500 € HT et un montant maximum de 10 000 € HT pour la période initiale du marché.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 17/10/2026.

Il pourra faire l'objet de 3 reconductions d'une durée de 12 mois chacune.

- de déclarer l'offre de la société TEREVA irrégulière.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260929-DP_26026-CC

ARTICLE 2 :

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision. La présente décision sera transmise au Préfet et publiée sur le site internet de la Ville de Clermont-Ferrand.

Tout recours contre la présente décision pour excès de pouvoir peut être introduit auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de la date du rendu exécutoire du présent acte.

A Clermont-Ferrand, le 28/09/26
Pour le Maire et par délégation,

Monsieur Jean-Baptiste LE HEN,
11ème adjoint,